

## AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE**  
représentée par son président, Monsieur Didier GAILHAGUET  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 775 722 580 00062

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 1 602 387 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 662 988 €, le solde restant s'élève à 939 399 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **160 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 762 387 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 240 200€.**

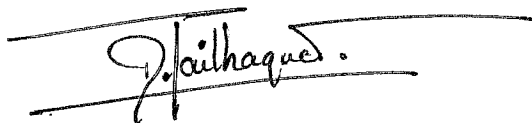
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 37 975 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 1 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE



Pour le ministre de la ville,  
de la jeunesse et des sports  
LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Pour la directrice des sports  
L'adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 23/07/2016 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101560882

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017		2018	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		22745	24000	22973	24000	25000	26000	26000	27000	27000	27000
Nombre de licences		8000	8500	8360	8500	9000	9500	9500	10000	10000	10000
Nombre d'ATP		30745	32500	28333	32500	34000	35500	35500	37000	37000	37000
Nombre total de licences et d'ATP		19450 (85,51%)	20400 (85%)	19756 (86%)	20400 (85%)	21000 (84%)	21580 (83%)	21580 (83%)	22400 (82,96%)	22400 (82,96%)	22400 (82,96%)
Nombre et taux de licences féminines		786 (3,46%)	900 (3,75%)	1041 (4,53%)	900 (3,75%)	1000 (4%)	1100 (4,25%)	1100 (4,25%)	1200 (4,44%)	1200 (4,44%)	1200 (4,44%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		16665 (73,27%)	18000 (75%)	16540 (72%)	18000 (75%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		38	0	39	0						
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives											
Solidité financière		44,43	35,0 %	0	35,0 %	35,0 %	35,0 %	35,0 %	35,0 %	35,0 %	35,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives		0	0	0	0						
Rang sportif de la France											
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
Taux de suivi médical complet – SHN		86,79%	100%	78,85%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet – Espoirs		96,15%	100%	87,5%	100%	90%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir											
Nombre d'emplois d'avenir		0	12	0	12						
Lettres de missions signées dans CTS-Web											
Nombre et taux de lettres de missions signées		0 (0%)	100%	14 (77,78%)	100%						
Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1		N+2	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accompagnement à la structuration des clubs / Labellisation	Nombre de clubs visités / Nombre de clubs labellisés		168 / 115	168 / en cours	168 / 115	168 / 125	168 / 140	168 / 155	168 / 140	168 / 155	168 / 155
Accompagnement à la structuration des ligues / Programme régional d'actions	Nombre de ligues mobilisées		/	/	/	5	10	13	10	13	13
Renforcer l'influence de la France auprès des instances internationales	Nombre d'officiels français présents lors des compétitions internationales		10	10	10	14	14	16	14	16	16
Renforcer l'influence de la France auprès des instances internationales	Nombre d'élus français dans les F.I. : ISU, FIBT, FIL, WCF		5	5	5	6	6	6	6	6	6

96

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Collectifs senior / Horizon 2018 et Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien au parcours de performance fédéral	Rang de la France - indice PO pour le PA - DG / SHT / GP / BLS / CUR	8 / 9 / 15 / NC / NC	6 / 11 / 9 / 11 / NC	6 / 10 / 12 / NC / NC	6 / 8 / 10 / 10 / NC	4 / 8 / 10 / 8 / NC	4 / 7 / 8 / 6 / NC
Collectif senior / Horizon 2018 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	Nombre de médailles aux compétitions de référence (JO / CM / CE / Finale GP / World team trophy) en PA / DG / SHT / GP / BLS / CUR	0 / 1 / 0 / 0 / 0 / 0	0 / 3 / 2 / 1 / 0 / 0	1 / 3 / 4 / 2 / 0 / 0	1 / 3 / 4 / 2 / 1 / 0	2 / 3 / 5 / 2 / 1 / 0	2 / 3 / 6 / 2 / 2 / 0
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	Nombre de médailles aux compétitions de référence (JO / CM / Jun / Universiades / FOJE / Finale GP Jun) en PA / DG / SHT / GP / BLS / CUR	0 / 0 / 5 / 0 / 0 / 0	2 / 0 / 1 / 0 / 0 / 0	4 / 0 / 5 / 0 / 0 / 0	1 / 1 / 6 / 0 / 0 / 0	4 / 1 / 8 / 0 / 0 / 0	1 / 1 / 7 / 0 / 1 / 0
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la détection et au perfectionnement des jeunes talents	Nombre de journées "Opéra de la glace" en PA / DG / SHT / GP / BLS / CUR		0 / 6 / 6 / 0 / 5 / 0	6 / 6 / 15 / 0 / 5 / 0	9 / 9 / 25 / 5 / 10 / 0	12 / 12 / 30 / 10 / 12 / 0	16 / 16 / 30 / 15 / 15 / 0
Formation des entraîneurs - Professionnalisation de l'encadrement	Nombre de diplômés d'Etat délivrés : BP / DE / DES		0 / 8 / 0	0 / 10 / 0	5 / 12 / 5	5 / 12 / 5	10 / 12 / 5
Formations des entraîneurs - Accroître les compétences des entraîneurs bénévoles	Nombre de diplômés fédéraux délivrés : BF1 / BF2 / BF3		221 / 33 / 5	150 / 10 / 5	150 / 20 / 10	150 / 20 / 10	150 / 30 / 20
Formation des officiels - Mise en œuvre des formations des officiels et dirigeants	Nombres de formations / Nombres d'officiels ayant suivi une formation		8 / 86	10 / 100	12 / 120	12 / 120	15 / 150
Formation continue des CTS / Collectifs nationaux - Renforcer les compétences spécifiques des entraîneurs nationaux et des entraîneurs des structures du PPF	Formation continue des CTS - Renforcer les compétences spécifiques des entraîneurs nationaux et des entraîneurs des structures du PPF		12	8	12	15	15
Création d'équipement dédiés pour le développement de la pratique des sports de glace	Nombre de patinoire réhabilitées / Nombre de patinoire construite		2 / 0	2 / 0	2 / 1	2 / 1	2 / 1

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Accompagnement à la structuration des ligues / Programme régional d'actions</b>				
<b>Action 1</b>	62 000 €	15 000 €	10 000 €	52 000 €
Structuration fédérale	62 000 €	15 000 €	10 000 €	52 000 €
<b>Collectif senior / Horizon 2018 - Soutien à la préparation des compétitions de référence</b>	62 000 €	15 000 €	10 000 €	52 000 €
<b>Action 2</b>	767 000 €	643 000 €	643 000 €	124 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	767 000 €	643 000 €	643 000 €	124 000 €
<b>Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la préparation des compétitions de référence</b>	295 000 €	220 000 €	220 000 €	75 000 €
<b>Action 2</b>	295 000 €	220 000 €	220 000 €	75 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	295 000 €	220 000 €	220 000 €	75 000 €
<b>Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la détection et au perfectionnement des jeunes talents</b>	110 000 €	70 000 €	50 000 €	60 000 €
<b>Action 2</b>	110 000 €	70 000 €	50 000 €	60 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	110 000 €	70 000 €	50 000 €	60 000 €
<b>Collectifs senior / Horizon 2018 et Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien au parcours de performance fédéral</b>	397 000 €	397 000 €	387 000 €	10 000 €
<b>Action 2</b>	397 000 €	397 000 €	387 000 €	10 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	127 000 €	127 000 €	127 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	270 000 €	270 000 €	260 000 €	10 000 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	461 000 €	340 000 €	340 000 €	121 000 €
<b>Action 2</b>	461 000 €	340 000 €	340 000 €	121 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	121 000 €	0 €	0 €	121 000 €
Aides personnalisées (AP)	160 000 €	160 000 €	160 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	180 000 €	180 000 €	180 000 €	0 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	74 800 €	56 500 €	50 387 €	24 413 €
<b>Action 3</b>	74 800 €	56 500 €	50 387 €	24 413 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	41 800 €	26 500 €	20 387 €	21 413 €
Accompagnement sanitaire préventif	33 000 €	30 000 €	30 000 €	3 000 €
<b>Formation continue des CTS / Collectifs nationaux - Renforcer les compétences spécifiques des entraîneurs nationaux et des entraîneurs des structures du PPF</b>	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>Action 4</b>	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Formations fédérales	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>Formation des officiels - Mise en œuvre des formations des officiels et dirigeants</b>	15 000 €	10 000 €	7 000 €	8 000 €
<b>Action 4</b>	15 000 €	10 000 €	7 000 €	8 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Formations fédérales	15 000 €	10 000 €	7 000 €	8 000 €
<b>Formations des entraîneurs - Accroître les compétences des entraîneurs bénévoles</b>	<b>31 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>23 000 €</b>
<b>Action 4</b>				
Formations fédérales	31 000 €	10 000 €	8 000 €	23 000 €
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>				
<b>Action 1</b>	<b>75 800 €</b>	<b>49 500 €</b>	<b>42 000 €</b>	<b>33 800 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	67 300 €	45 500 €	40 000 €	27 300 €
Structuration fédérale	47 000 €	35 000 €	30 000 €	17 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	16 400 €	8 000 €	8 000 €	8 400 €
<b>Action 3</b>	<b>3 900 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>1 900 €</b>
Promotion des APS comme facteur de santé	8 500 €	4 000 €	2 000 €	6 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 298 600 €</b>	<b>1 821 000 €</b>	<b>1 762 387 €</b>	<b>536 213 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

160 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 602 387 €



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**ILE-DE-FRANCE**

Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

17515	90000	08087106430	29
<small>établissement</small>	<small>agence</small>	<small>numéro de compte</small>	<small>classe</small>

Désignation

BIC

CE ILE-DE-FRANCE

CEPAFRPP751

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1751	5900	0008	0871	0643	029
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FED FRANÇAISE DES SPORTS DE  
6 AV DU FR ANDRE LEMIERRE  
75020 PARIS  
ECONOMIE SOCIALE PARIS

0000790